

« Démocratie, éthique et combat contre la violence »

conférence au CHEM, 28 mai 2003

par Michel Juffé

Préambule

Je voudrais d'abord remercier les organisateurs et les auditeurs, très sincèrement, pour l'honneur de pouvoir m'adresser aux auditeurs du centre des hautes études militaires et aux stagiaires du collège interarmées de défense. Je sais que les forces armées ont eu à connaître un profond bouleversement ces dernières années, qui s'est passé dans un climat tel – si j'ai bien compris – qu'il pourrait servir d'exemple aux profondes transformations que doit à présent affronter l'ensemble de la puissance publique.

Je suis philosophe, praticien de la sociologie, ancien conseiller de directions d'entreprise et actuellement conseiller du vice-président du CGPC, au ministère de l'équipement, chargé d'animer une réflexion collective sur les missions du ministère ; je suis également professeur à l'université de Marne-la-Vallée, où je dirige le DESS de communication des entreprises et institutions et, à ce titre, ex-professeur de Guillaume Leroy, grâce auquel je suis ici aujourd'hui.

Je vais parler devant vous en tant que philosophe, « spécialisé » en philosophie morale et politique. Je connais peu les problématiques de la Défense nationale et je ne vais donc pas m'engager sur ce terrain (même si je forme des militaires depuis pas un certain nombre d'années). Nous allons donc parler d'éthique, de démocratie et de violence.

I. Éthique, démocratie, violence

1. D'abord distinguons : éthique, morale, déontologie.

L'éthique est la science des mœurs et par suite la pensée des règles de conduite visant à maintenir la cohérence, la stabilité et la pérennité d'une société. Elle n'est pas une pratique, et dire « mon éthique me conduit à... » est un abus de langage. Par exemple, l'*Ethique* de Spinoza – ce chef d'œuvre de la philosophie et de la pensée - est une *description* des passions humaines et *de la manière d'y remédier* afin de préserver l'intégrité de l'individu (qui pour lui est aussi bien une personne que n'importe quelle collectivité). L'éthique est donc *descriptive* et *normative*.

La morale est la mise en pratique de principes éthiques : on juge de la moralité de quelqu'un à ses actions et non à ses intentions. J'agis moralement lorsque je me conforme à des règles de conduite que j'estime justes, généreuses, etc. Nous pouvons édicter des règles morales sans expliciter les principes éthiques sous-jacents, mais nous risquons l'incohérence et l'ambiguïté. Par exemple, si je dis seulement : « tu me tueras point », sans expliquer à quel principe cette maxime obéit, j'agis à l'aveuglette et je risque d'enfreindre cette règle ne serait-ce que pour me défendre. L'éthique consiste à dire pourquoi nous ne devons point tuer ou plus précisément « assassiner »¹ Assassiner c'est attenter à la vie d'autrui dans le but de le spolier. Cela va de pair avec : « Tu n'adultéreras pas », « Tu ne voleras pas », etc. qui sont des règles de respect d'autrui – les six derniers commandements sont de telles règles. L'explication éthique des dix commandements est, comme l'a si bien montré Emmanuel Lévinas, l'acceptation de l'altérité en nous, comme constituante de notre propre être. La pensée éthique est ce qui donne sens à la conduite morale.

La déontologie est l'application de l'éthique à un corps social particulier, notamment professionnel. Elle décrit des qualités à respecter (probité, discrétion, etc.), des règles d'exercice du métier (ex : pas de rapports sexuels entre psychiatre et patient) et de formation au métier. C'est donc un code de bonne conduite, qui sous-entend, plus ou moins clairement, une éthique. Nous pouvons dire aussi que c'est une morale spécifique, circonscrite à un groupe professionnel donné. Il existe une déontologie des magistrats, des enseignants, des médecins, etc. et, bien sûr, des militaires.

¹ Cf. la traduction d'André Chouraqui : « Tu n'assassineras point », Exode, 20, 13.

Je vais en rester à l'éthique ; à vous de voir les leçons à en tirer pour la déontologie des armées.

2. La démocratie.

C'est un mode de gouvernement (*kratos* : pouvoir ; *démos* : peuple) et non un fait de république. Une république peut être aristocratique (gouvernement des meilleurs) voire mono- (ou auto-) cratique (gouvernement d'un seul).

Sachant qu'il faut distinguer autorité (*auctoritas*) et pouvoir (*potestas*) : l'autorité est fondatrice, elle est ce qui donne une orientation à une société ; pour nous c'est la Constitution et, au jour le jour, le Parlement et le Gouvernement, en tant qu'ils élaborent les lois. Le pouvoir, *qui n'est qu'une pratique*, appartient à l'administration publique, aux forces armées, aux collectivités territoriales et aux divers organes de la société civile. Par exemple, les forces armées agissent sous l'autorité du président de la République et du premier ministre. Le ministre de la défense est d'une part un représentant de l'autorité, d'autre part le chef d'une administration publique.

Si je précise tout cela ce n'est pas pour faire du droit constitutionnel mais pour mettre en évidence que dans nos sociétés dites démocratiques, l'autorité, *in fine*, vient du peuple, qui, par l'élection, la délègue – *mais ne la cède pas* – au président de la République et au Parlement. Les Grecs et les Romains l'affirmaient déjà : pour Aristote le peuple fabrique les flûtes dont jouent les gouvernants ; la devise romaine : « le salut du peuple est la loi suprême » a continué à être citée jusqu'au XVIII^e siècle par les grands auteurs de philosophie politique.

L'idéal démocratique comprend ainsi plus qu'un mode de gouvernement : il implique l'idée que le dernier mot revient au peuple. Reste à savoir ce qu'est « le peuple ». Les citoyens, les résidents adultes, les habitants ? Je laisse la question ouverte, bien qu'elle ne soit pas sans incidence sur les politiques de maintien de l'ordre public et d'ingérence dans les affaires d'autres Etats.

3. La violence, les violences

La « violence » est un concept difficile à cerner, même si ses effets sont très visibles, car il faut distinguer les sources de la violence, ses agents et ses manifestations. Peut-on déjà parler de LA violence au singulier ? S'agit-il toujours du même phénomène fondamental ? Je pense qu'il est plus judicieux et prudent de dire « les » violences, plutôt que d'évoquer le « mal radical » et de nager en plein mystère.

L'agression physique est une forme de violence : quelle qu'en soit l'échelle, elle présente des formes similaires (coups et blessures, viols, tortures, confinement, privations diverses, etc.). Elle est combattue soit par l'auto-défense, soit par la mise en œuvre de protections collectives, soit par l'intervention de forces armées.

Le problème éthique n'est pas très complexe bien que délicat dans la mise en œuvre : comment réagir de manière proportionnée à la violence ? Tout est dans le dosage : trop ou trop peu est une incitation à poursuivre la violence : trop met le violent dans une position de victime qui justifie sa violence future, trop peu le conforte dans l'impunité. Et encore faut-il savoir qui est l'auteur de la violence, car une réaction d'autodéfense dont on ne connaît pas les tenants et aboutissants peut passer pour un acte de violence. Les juristes, d'ailleurs, le savent très bien : il n'y a crime ou délit que si un préjudice peut être défini et décrit ; il n'y a préjudice que s'il y a auteur identifiable et assignable. Etre lésé, blessé, tué est une chose. Etre victime d'un préjudice en est une autre : il faut pouvoir identifier un ou des auteurs.

Si je me situe au niveau du rétablissement ou du maintien de l'ordre intérieur ou international – je ne cherche pas ici à décrire ce qu'est cet ordre, sa légitimité, etc. ce serait un autre sujet, difficile – l'action ne devrait jamais, quelle que soit l'urgence, se passer d'une analyse poussée des conditions et préalables, autrement de la recherche éclairée des auteurs. Comme il est hors de question de différer l'action en cas d'urgence, cela suppose un appareil d'analyse et un système de vigilance très performant, fiable et impartial.

Nous voici déjà avec une indication : le combat contre la violence physique, à toute échelle, exige un appareil d'analyse et de vigilance.

La violence qu'on peut appeler psychique - individuelle ou collective - est plus insidieuse : menace, intimidation, chantage, humiliation, dénigrement ou méfiance systématique ; pire encore : déni de la valeur de l'autre, réduction au rôle d'instrument, déni de l'humanité de l'autre... La violence psychique est bien plus répandue que la violence physique, car c'est l'irrespect de l'autre et de soi, et cela n'a rien d'évident à saisir, car nous pouvons hériter, inconsciemment, de formes de violence que nous prenons pour des conduites « normales ». Par exemple, mépriser ses inférieurs hiérarchiques parce qu'on fait de sa supériorité une qualité intrinsèque, et non circonstancielle (être sorti premier de l'Ecole pylotechnique est la preuve d'une supériorité dans la capacité à sortir premier de cette école, et rien de plus). Par exemple, croire que parce qu'on est chrétien (ou juif ou musulman) on détient la vraie morale et que les autres sont insuffisamment humanisés. Par exemple, croire que les femmes sont plus intuitives mais moins rationnelles que les hommes (alors que tout dépend de l'éducation, des circonstances, des habitudes sociales, etc.).

On peut être pris dans un cercle de violence (méfiance, dénigrement, humiliation...) sans s'en rendre compte. Que faire alors ? C'est la tâche de ceux qui en sortent d'aider les autres à en sortir : ce n'est pas facile, car chacun de nous est porteur de violences, y compris à son insu. Mais là où nous reconnaissons la violence, là où nous sommes capables de voir d'où elle vient et ce qu'elle signifie nous sommes aptes à la combattre. Personne n'est capable de combattre toutes les formes de violences psychiques, mais chacun peut combattre celles qu'il reconnaît, en lui et autour de lui.

Ont une particulière responsabilité en ce domaine les enseignants (j'y inclus prêtres, pasteurs et rabbins, etc.), les gouvernants (et tout « chef de » est un gouvernant), et les soignants (médecins, éducateurs, etc.), trois métiers dont Freud disait qu'ils sont « impossibles », car on n'est jamais sûr ni du résultat ni de sa propre capacité. **Quel peut être le rôle des forces armées dans le combat contre les diverses formes de violence psychique ?**

En réalité, violence physique et psychique sont indissociable : si je suis attaqué par un tigre, je n'y vois nulle violence, quel que dommage que je subisse ; c'est en effet un dommage sans préjudice, car il n'a pas d'auteur (à moins de considérer que ce tigre cache un humain ou une

divinité malfaisante) ; de même si je suis victime d'un incendie, d'une inondation, d'un coup de foudre (ce qui tendrait à montrer que les victimes des émois amoureux ne sauraient en aucun cas être victimes d'un préjudice quelle que soit l'issue de ce « coup de foudre »). L'agression physique subie ne devient acte de violence qu'accompagnée de l'intention *avérée* de nuire, de diminuer ou de détruire l'autre. Je dis « avérée », car je peux dire à quelqu'un : « je vais te tuer » seulement pour lui signifier qu'il me dérange et qu'il aille jouer ailleurs ou qu'il m'horripile d'une manière ou d'une autre. Il n'y a généralement intention de meurtre, sinon nous serions tous des meurtriers potentiels. Il n'est pas toujours facile de lire en quelqu'un une intention avérée avant qu'il passe à l'acte. Ceux qui ont vu *Minority Report*, de Steven Spielberg, ont eu un bel exemple de méprise voire de truquage sur les intentions d'autrui. On ne peut pas deviner, au sens magique du terme, on peut seulement observer. Les *précogs* n'existent pas. Cependant, là aussi les capacités d'analyse et la vigilance s'imposent : les symptômes de conduite violente existent, même s'ils ne sont pas faciles à interpréter.

Parlons maintenant des violences bien plus difficiles à appréhender, car en partie invisibles, et que j'appelle les « violences instituées ». En voici une liste, non-exhaustive et sans commentaire, qui, pourrait être l'esquisse d'une *typologie sociologique* de la violence :

Violence politique :

- Le dénigrement systématique et continu des fondements de la République et de ses valeurs (à ne pas confondre avec la critique des institutions, apanage du citoyen)
- L'incitation à l'abandon de la laïcité, à la discrimination (sous toutes ses formes : racisme, xénophobie, sexisme, jeunisme, etc.)
- Les privilèges systématiquement accordés (ou refusés) à un corps social particulier, indépendamment des qualités et capacités de ses membres

Violence économique :

- Irresponsabilités des dirigeants face à des catastrophes financières, à des licenciements massifs suite à une mauvaise gestion, à des opérations prédatrices

- Fortes disparités en matière d'accès aux services essentiels (éducation, soin, justice, habitat, etc.)
- Spéculation boursière incontrôlée, évasion fiscale massive
- Contrats de travail abusifs, travail clandestin, exploitation de main d'œuvre étrangère

Violence culturelle :

- Survalorisation et dévalorisation de certaines formes d'expression
- Intégrisme religieux et idéologique

Criminalité organisée (pour mémoire, inutile de spécifier)

Toutes ces formes de violence engendrent, si elles demeurent impunies, un climat général de défiance, de rancœur, générateur de crises de violence sporadiques et d'un état d'antagonisme perpétuel. Dès lors la violence instituée, voire institutionnelle (lorsque la puissance publique ferme les yeux ou se fait complice voire auteur de ces types de violence), est aussi nocive que la violence familiale ou de proximité. Et même plus, car elle est à l'échelle de l'ensemble d'une société. C'est alors aux pouvoirs publics, et notamment à l'administration publique, de la combattre, d'abord en son propre sein (« l'Etat exemplaire ») et ensuite dans le reste de la société.

Oui, mais comment, selon quels principes et avec quelles modalités ?

D'où la deuxième partie de mon intervention :

II. Quelle éthique (doctrine) du combat contre les violences dans un régime démocratique ?

Il ne suffit de décrire des formes de violence, il faut se demander d'où elles viennent. Et là le discours sur le fait que la violence est intrinsèque à l'humanité, même s'il est vrai, ne nous mène nulle part, sauf à la résignation. Car aucune violence n'est légitime et je souscris entièrement à la distinction que le général Francart – précédent orateur – établit entre force

et violence : la violence est l'abus de la force. Par suite l'Etat, contrairement à ce que nous croyons que dit Max Weber² et que nous répétons avec la meilleure bonne foi, *n'a pas* le monopole de la violence légitime, mais celui de la *force publique* légitime. Aucune violence n'est légitime, même si elle se prétend légitime au nom de la « raison d'Etat », laquelle a envoyé beaucoup de monde dans des camps d'extermination, des goulags, des charniers, des prisons politiques, des oubliettes et des culs de basse fosse.

1. Les motifs de la violence instituée

Certains condamnent en bloc un régime politique : le capitalisme, le libéralisme, le communisme, l'intégrisme religieux, naguère le fascisme et le nazisme, auparavant la monarchie absolue, et antérieurement la papauté. Bref, toute forte concentration de la puissance – qu'elle soit publique ou privée – serait nuisible. A partir d'un certain degré c'est indéniable et la violence atteint alors des proportions telles que la société se condamne elle-même au dépérissement ou à la destruction par d'autres sociétés.

Si j'en reste aux cas plus courants, ceux que nous vivons, j'essaie de décrire plusieurs causes, sans leur donner un ordre d'importance :

- **La disproportion entre valeurs** : si je prends la devise de la République française : Liberté, Egalité, Fraternité, je constate que – *grosso modo* – nous agissons plutôt au faveur de la liberté, en lui subordonnant l'égalité et en négligeant la fraternité. C'est ce que les Grecs appelaient l'*hubris*, la démesure. Cette distorsion des valeurs est un motif fondamental de violence. Si je privilégie la liberté seule, tout est permis, tout est possible, tout ce qui, peut être fait doit être fait et peu importe la casse, du moment que les créateurs sont récompensés et protégés. C'est ce qu'on appelle le libéralisme : il suffit de lire Friedrich von Hayek pour s'en rendre compte. Si je suis égalitariste, j'interdis tout ce qui dépasse, de tends à homogénéiser toute la société,

² Lequel n'a jamais écrit « l'Etat a le monopole de la violence légitime », mais – après avoir constaté et non approuvé que l'Etat moderne cherche à exproprier les puissances privées – ceci : « l'Etat moderne est un groupement de domination de caractère institutionnel qui a cherché (avec succès) à monopoliser, dans les limites d'un territoire, la violence physique légitime comme moyen de domination et qui, dans ce but, a réuni dans les mains des dirigeants les moyens matériels de gestion. »

je tue la créativité, je vis dans un univers monotone, raisonnable et mortellement ennuyeux. Si je prône la fraternité pure, j'en viens vite à rejeter ceux qui ne sont pas mes frères et même mes frères, car fraternité veut dire proximité et parfois il faut savoir prendre distance. Ces trois valeurs ensemble constituent une société harmonieuse ; la domination d'une d'entre elles conduit à un type ou un autre de violence durable. Qu'il soit très difficile de mettre en œuvre les trois en même temps n'est pas une raison pour y renoncer et s'envoler dans les rêveries fumeuses et dangereuses du libéralisme ou du socialisme.

- **La sous-estimation systématique des abus d'autorité et de pouvoir** au sein des groupes sociaux institués (familles, entreprises, corporations, administrations, congrégations, sociétés savantes, etc.). Depuis qu'un livre est paru sur le thème du « harcèlement moral », des gens osent plus en parler et les abuseurs sont freinés. Si j'en parle au niveau institutionnel, c'est parce que les humiliations systématiques (bizutages par exemple), le mépris systématique, la discrimination (envers les femmes, envers les gens dits « de couleur », envers ceux qui ne s'expriment pas dans un langage dit « cultivé ») ne sont pas des phénomènes individuels mais collectifs. Même si la puissance publique rejette ouvertement ces abus, elle laisse entièrement libre de s'exprimer - à longueur d'antenne et de journaux - ceux qui prônent, par exemple, le prestige de la vitesse au volant d'une automobile puissante, tout en consacrant 100 fois moins de moyens à la communication sur la sécurité routière.
- **L'impunité ou les privilèges** dont jouissent certaines catégories de la population, de droit ou de fait ; de droit, ce qui ne devrait pas exister dans un régime démocratique (jusqu'où peut aller l'immunité des parlementaires ?) ; de fait, lorsque des actes délictueux ou criminels se voient punis avec légèreté lorsqu'il s'agit de personnages puissants ou en vue (ceci dit, il est rassurant que depuis au moins une décennie les magistrats osent punir des VIP, quelles que soient les pressions qu'ils subissent).
- **La disproportion dans la sanction des crimes et délits.** Un seul exemple, mais significatif, toujours à propos de la sécurité routière : en 1998, 40 % des conducteurs en état d'alcoolémie reçoivent une amende alors qu'ils risquent 2 ans de prison et

40.000 F d'amende ; 47 % des condamnations de responsables d'accidents mortels en état d'alcoolémie échappent d'une peine de prison avec sursis, les autres étant condamnés à 9 mois en moyenne alors qu'ils risquent 6 ans de prison.³ Je ne suis pas partisan du tout-répressif, mais dans ce cas précis, je suis opposé à la mansuétude. Beaucoup de petits délits ne devraient pas aboutir à des peines de prison et/ou de privation de tel ou tel droit ; d'autres devraient se voir appliquer des peines sévères. Mais peut-être ne faut-il pas vexer les vendeurs d'alcool et de voitures ?

- **Le manque de définition précise des missions, responsabilités et modes de contrôle, d'évaluation et de sanction dans les grands organismes, et notamment dans l'administration publique.** On sait, par exemple, que l'attribution du logement social est d'une injustice criante. Même si on peut évoquer le « piston », le copinage ou l'arrosage électoral, c'est très loin d'expliquer le problème. Il faut plutôt comprendre les défauts inhérents à une absence de politique globale du logement (on continue à distinguer aide à la pierre et aide à la personne, comme s'il ne fallait pas les coordonner), on multiplie, sur le terrain, les instances qui s'en occupent, sans qu'une autorité s'impose, on ne se livre pas à des enquêtes fines sur les besoins, on déconnecte la politique du logement des autres facteurs de précarité et/ou d'exclusion socio-économique. Je pourrais continuer longtemps sur ce thème, et prendre une foule d'autres exemples, mais passons à la suite.

- Etc.

2. Les modalités du combat

Je vais aller très vite sur ce point car je n'ai pas de solution toute faite, et ces solutions - et surtout leur mise en œuvre - doivent résulter du débat public.

Néanmoins voici quelques pistes :

³ Jehanne Collard, Jean-François Lacan, in *Le scandale de l'insécurité routière*, 2001

- Une formation de la population, patiente, inlassable et durable, au droit et au raisonnement juridique : *la colonne vertébrale de nos sociétés est le droit* (lois, règles, modalités de la justice, etc.) – je pense, en philosophe très classique, que l’ignorance est le plus grand des maux, car elle entraîne le flou des pensées et des actes. Ce que je dis là devrait s’appliquer spécialement aux agents de l’administration publique (à commencer par les enseignants et éducateurs) et des forces armées, sans parler des parlementaires et des gouvernants. Anecdote : il n’est pas rare que des hauts fonctionnaires ignorent la constitution et, par exemple, ne sachent pas définir ce qu’est l’Etat. Combien d’entre nous connaissent-ils la Constitution et la déclaration des droits de l’homme de 1789, sans parler de la déclaration universelle des droits de l’homme et de la charte des droits fondamentaux de l’union européenne ? Ce sont pourtant des textes organisateurs de nos sociétés, même s’ils sont bafoués ; c’est à propos d’eux que l’on parle « d’Etat de droit ».

- Une éducation des forces du maintien de l’ordre, intérieur et extérieur, à tous échelons territoriaux (j’y place **tous les agents de la puissance publique**, car il ne s’agit pas, et de loin, que de l’ordre physique, matériel), à la connaissance la plus poussée possible des causes profondes des désordres et violences. Vous allez me dire que je voudrais transformer tous les agents publics en philosophes, sociologues et psychologues (et en historiens, pour qu’ils comprennent l’évolution à long terme des mœurs, des lois et des conduites collectives). Pas tout à fait, mais un peu : comprendre le monde physique et vivant nous aide à l’organiser, pour notre bien-être. Nous dépensons beaucoup de temps, d’argent et d’énergie pour cela. Comprendre le monde humain, bien plus complexe, ne mérite-t-il pas autant d’efforts ? Et ne cédon pas à l’illusion que parce que nous sommes tous humains nous nous comprenons aisément nous-mêmes. Chacun de nous sait qu’il n’en est rien.

- Au lieu de laisser proliférer les textes de lois et règlements, veiller à leur application, avec constance, car même si la population connaissait le droit, voir qu’il est bafoué serait contre-productif. Il vaudrait mieux élaguer et soigner les troncs et branches

restant pour qu'ils produisent des fruits, que de laisser proliférer une végétation anarchique (que certains vivent comme un « harcèlement textuel »). Lorsqu'on voit ce qu'un administrateur local (celui qui est aux prises avec les problèmes quotidiens de la population) est tenu de respecter des règlements et circulaires émis par des bureaucrates (qui agissent ainsi en toute bonne foi et convaincus qu'ils ont le devoir moral de fabriquer ces règles) qui l'empêchent souvent, de fait, d'agir à bon escient, il devient clair qu'il faut lui laisser une bien plus grande marge d'appréciation des situations, pour son bien, celui de ses collègues et subordonnés et, surtout, celui des administrés, usagers et citoyens. Il ne s'agit pas ici de combattre une violence extrême, mais elle qui sourd continuellement (supplice de la goutte d'eau) d'une conception hyperrationnelle de l'action publique.

- Un exercice de la loi à la fois plus ferme (ne pas fermer les yeux, oser sanctionner) et plus généreux (comprendre les circonstances, ne pas accabler les faibles). Plus ferme : doser les punitions aux effets qu'elles entraînent, aux exemples de conduite qu'elles induisent, aux malheurs qu'elles créent (à moins d'un attachement pathologique le vol d'une voiture n'est pas grand chose à côté de la perte d'un membre) ; une réflexion plus approfondie sur ce qui est réparable et ce qui est irréparable devrait sans cesse présider à la conception et à l'application des lois civiles et pénales. Heureusement, les magistrats ont de plus en plus conscience de ce problème. Plus généreux : la situation sociale, les circonstances, les statuts des auteurs et des victimes, l'ambiance générale supportée par l'opinion publique sont autant de facteurs déterminants *du type et du degré de responsabilité* de l'auteur d'une violence (sans jamais dénier une telle responsabilité – qui serait aussi un préjudice envers l'auteur, car ce serait lui dénier son humanité ; dire que les nazis étaient des « bêtes immondes » est une erreur de jugement moral).

3. La paix civile

« *Si vis pacem para bellum* » : vous en connaissez la traduction. Mais, pour moi, cela ne veut pas dire uniquement faire la guerre, mais combattre, se battre, affronter avec courage et détermination les fautes, défaillances et maux d'une société.

Les militaires sont les héritiers des chevaliers, de l'aristocratie d'épée. Pas seulement eux, de manière un peu métaphorique, le sont aussi les ingénieurs. Or, au moyen âge leurs valeurs pouvaient se résumer en trois mots : **fidélité, largesse, prouesse**⁴. Notez l'ordre des mots : fidélité en premier (au roi, à la constitution, aux institutions, au gouvernement, etc.) ; largesse en second, c'est-à-dire générosité (secours et protection des faibles, des laboureurs, de ceux qui ne savent pas de battre), refus d'accumuler des biens et de les thésauriser ; et enfin, seulement, prouesse : excellence stratégique et tactique, exploits personnels, inventions techniques, génie (au sens de génie militaire et civil). Si la noblesse européenne avait su protéger et perpétuer ces valeurs, elle n'aurait pas aussi tristement fini.

Il faut sans doute renommer ces trois valeurs - car plus personne ne comprend ces termes – peut-être en disant :

- « respect de l'intégrité » (d'autrui, de la nation, de l'humanité, etc.), respect des engagements pris, fidélité à la Constitution
- « équité », justice, égalité des droits, partage des ressources, des biens et des services
- « excellence », capacité d'innover, recherche scientifique et technique, stratégie et tactique
-

mais je crois qu'elles restent, convenablement déclinées, le cœur des combats que nous avons tous à mener.

⁴ Cf. Georges Duby, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Gallimard, 1978.